

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins

Séance du mardi le 11 février 2025

Présents : M. Jacques SITZ, bourgmestre, Jean Paul KIEFFER, échevin, Rita WALLERICH, échevin,
Cathy Diederich, secrétaire f.f.

Absent(s) a) excusé : Christine SCHMIT, secrétaire

Règlement temporaire de la circulation : « Rue Wenkel »

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Vu la demande introduite en date du 10 février 2025 par la société « LUXFORGE »; concernant un démontage d'un réservoir de mazout.

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police Grand-Ducale ;

Vu le règlement modifié de la circulation de la Ville de Remich du 19 juin 2024, approuvé par Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 02 juillet 2024 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 03 juillet 2024 ;

Attendu qu'il y a urgence et après avoir délibéré conformément à la loi ;

ARRETE

Pendant la journée du 04 mars 2025 de 07H00 à 12H00, le règlement de la circulation de la ville de Remich du 19 juin 2024 est modifié comme suit:

Art.1 :Route barrée:

- Route barrée à partir de l'intersection avec la rue Saint-Nicolas et le n°13 dans la rue Wenkel.

Cette réglementation est marquée par le signal C2,a.

suivent les signatures

Pour extrait conforme

Remich, le 11 février 2025

le Bourgmestre

la Secrétaire f.f.





Date d'impression: 10/02/2025 13:45

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie. Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1:1000



<http://g-o.lu/3/jjrf>

